



Association des Maires
du Département
du Territoire de Belfort

Nombre de membres en exercice : 18
Nombre de membres présents : 10
Nombre de votants : 11

CONSEIL D'ADMINISTRATION
SEANCE DU 21 DECEMBRE 2011

MOTION RELATIVE AUX PRELEVEMENTS D'ETAT SUR LES RESSOURCES DES ORGANISMES HLM

Réunis en Conseil d'Administration le 21 décembre 2011, les maires de l'Association des Maires du Territoire de Belfort ont souhaité dénoncer la politique de l'Etat consistant à ponctionner de façon importante le financement des organismes HLM.

L'article 210 de la Loi de finances pour 2011 a introduit depuis le 1er janvier 2011 une participation des organismes HLM au financement du logement social pour un montant de 245 millions d'euros par an !

Pour «Territoire Habitat», le premier organisme HLM du Territoire de Belfort, la quote-part est de 2 057 747 € en 2011 ! Soit 5% du produit des loyers !

Cette mesure est inacceptable car elle ampute de façon drastique les budgets des organismes HLM, sans aucune tentative de distinguer ceux qui investissent de ceux qui ne le font pas...

La mesure risque donc de s'avérer improductive du point de vue économique puisqu'elle ne peut qu'aboutir à un rétrécissement de l'enveloppe consacrée à l'investissement par les organismes HLM. Et moins d'investissement, c'est forcément moins de travail pour les entreprises qui travaillent avec ces organismes !

Elle peut aussi inciter certains d'entre eux à reporter sur les loyers leur manque à gagner. Un comble pour une mesure destinée à encourager le logement social !

Cette mesure n'est en réalité dictée que par des considérations budgétaires. Sans doute est-il légitime pour le Gouvernement de rechercher des moyens lui permettant d'assainir les finances de l'Etat.

Il serait en plus judicieux de faire en sorte que les décisions qu'il prend en la matière n'aient pas d'impact négatif sur la situation économique et sociale du pays déjà bien à mal !

Pour toutes ces raisons, l'Association des Maires du Territoire de Belfort demande donc solennellement à ce que soit retirée purement et simplement la mesure introduite par l'article 210 de la Loi de finances pour 2011.

Elle invite solennellement tous ses adhérents à se prononcer sur une motion similaire et à le transmettre au Ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, au Ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, au Préfet du Département du Territoire de Belfort ainsi qu'au Président de «Territoire Habitat».

MOTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Le Président de l'Association des Maires du Territoire de Belfort,

Michel BERNÉ.